

# Note conjoncturelle

4e trimestre 2020



**Inclut un point de situation  
liée à la crise sanitaire**



## Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi



# *Note conjoncturelle régionale du 4<sup>e</sup> trimestre 2020*

Réalisée par la Direccte en partenariat avec la  
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes



### **Avertissement :**

Compte tenu de la crise sanitaire, l'ensemble des données n'a pas pu être actualisé. Les chiffres et commentaires du dernier trimestre disponible ont alors été maintenus.



## Point de situation liée à la crise sanitaire

### L'activité partielle : un dispositif exceptionnel mis en place depuis mars 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, 40 360 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle ont été déposées à la Direccte d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le mois de décembre 2020. L'effectif concerné par ces demandes s'est élevé à 184 300 salariés, ce qui place la région au 2<sup>e</sup> rang après l'Ile-de-France (12,7 % du total France Entière).

Dans la région, près des 2/3 des effectifs dans les entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle relèvent de 3 secteurs, en décembre 2020.

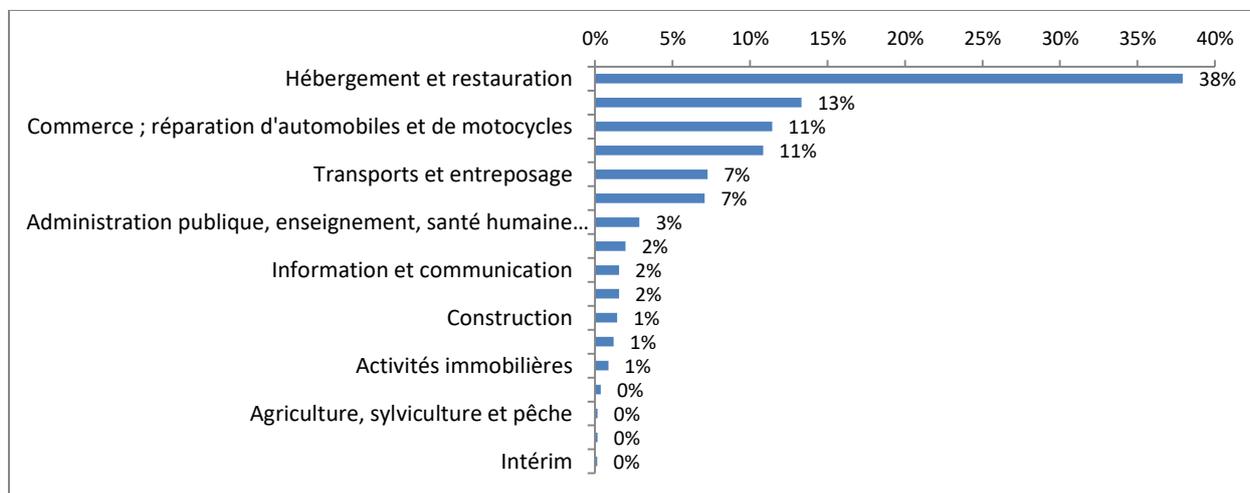
### Demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle : effectifs concernés et nombre d'heures demandées

	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures indemnisées
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	184 300	14 565 840
<i>En % du total France Entière</i>	12,7%	11,6%

Champ : demandes effectuées pour décembre 2020.

Source : Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART du 01 février 2021, s'arrêtant aux données du 31 janvier 2021.

### Répartition des effectifs dans les entreprises ayant eu recours à l'activité partielle pour les principaux secteurs concernés



Champ : demandes d'indemnisations pour décembre 2020.

Source : ASP-DGEFP, SI Activité Partielle-Données provisoires, Traitements Direccte ARA – Chiffres arrêtés au 1er février 2021

## Les ruptures collectives de contrats de travail

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, 6 581 suppressions d'emploi ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi, 1 092 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives, 3 174 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de moins de 10 salariés et 1 922 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus. Tous ces licenciements n'ont pas encore été validés à ce stade.

	Etablissements de la région	
	Nombre d'emplois concernés au début**	Nombre d'emplois concernés en fin de procédure
Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)	6 581	4 828
Ruptures conventionnelles collectives (RCC)	1 092	989
Licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés*	3 174	3 174
Licenciements économiques collectifs (LICEC) de 10 salariés ou plus	1 922	1 514

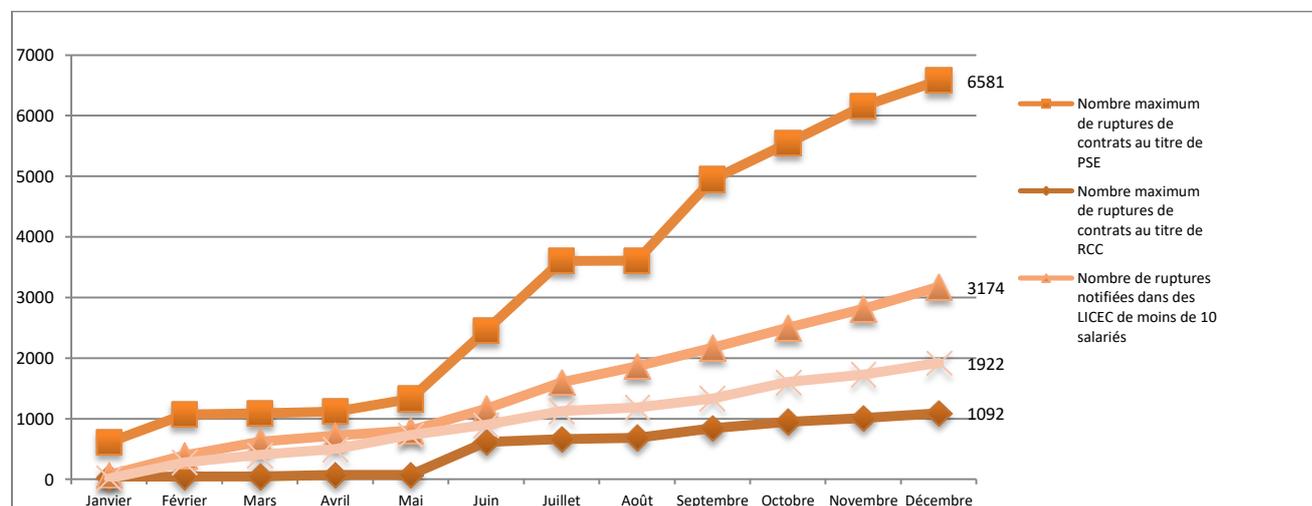
\* ruptures notifiées

\*\* Le nombre de ruptures d'emploi demandé au début d'un dossier peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements Direccte ARA

Chiffres couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

### Evolution des effectifs concernés par des ruptures collectives de contrats de travail en Auvergne-Rhône-Alpes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements Direccte ARA

Chiffres couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

**Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) :** toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la Direccte. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

**Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE :** les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

**Rupture conventionnelle collective (RCC) :** toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la Direccte. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.



## ***En Bref***

Le chiffre d'affaires des entreprises de la région diminue sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8,3 % sur un an). Il diminue de 7,4 % au niveau national. Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée diminuent, alors que les encaissements de taxe de publicité foncière et ceux des droits de mutations augmentent. Les créations d'entreprises reculent de 1,6 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2020.

La situation de l'emploi et du chômage est contrastée sur la seconde partie de l'année 2020 : au 3<sup>e</sup> trimestre, l'emploi salarié est en hausse par rapport au trimestre précédent (+1,7%) mais le nombre de déclarations préalables à l'embauche baisse de 12,7 % sur un an. Le taux de chômage augmente de 1,5 point entre les 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> trimestre. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 0,6 % entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> trimestre 2020.

## **Les principaux indicateurs :**

<b><i>Chiffre d'affaires :</i></b> <i>(données cumulées sur l'ensemble de l'année 2020)</i>		-8,3 % sur un an
<b><i>Créations d'entreprises :</i></b> <i>(T4 2020)</i>		-1,6 % sur un trimestre
<b><i>Emploi salarié :</i></b> <i>(T3 2020)</i>		+ 1,7 % sur un trimestre
<b><i>Intérim :</i></b> <i>(T3 2020)</i>		+23,8 % sur un trimestre
<b><i>DPAE :</i></b> <i>(T3 2020)</i>		-12,7 % sur un an
<b><i>Taux de chômage :</i></b> <i>(T3 2020)</i>		+1,5 point sur un trimestre
<b><i>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC :</i></b> <i>(T4 2020)</i>		-0,6 % sur un trimestre



## Table des matières

### Économie

<i>Le Pib régional.....</i>	<i>13</i>
<i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises.....</i>	<i>14</i>
<i>Encaissements fiscaux.....</i>	<i>14</i>
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers.....</i>	<i>14</i>
<i>Demandes de délais de paiement et taux de restes à recouvrer.....</i>	<i>15</i>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<i>16</i>
<i>Importations et exportations.....</i>	<i>17</i>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<i>17</i>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<i>18</i>

### Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<i>19</i>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<i>21</i>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<i>21</i>
<i>Taux de chômage.....</i>	<i>22</i>
<i>Demande d'emploi trimestrielle.....</i>	<i>23</i>



# Économie

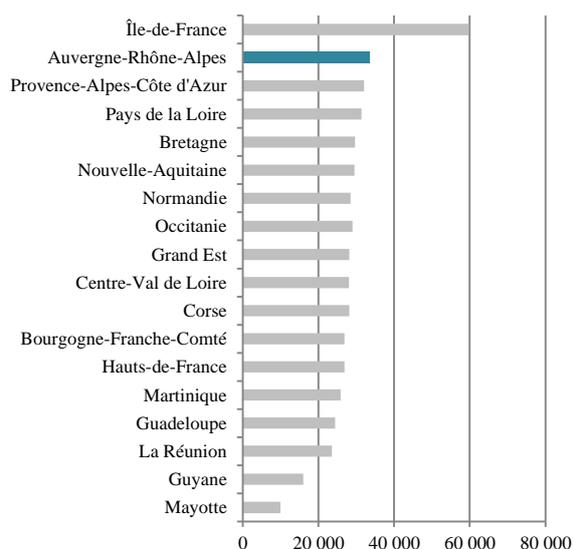
## Le Pib régional

**Source :** Eurostat, les PIB régionaux dans l'UE en 2018

**Année :** 2018 (données provisoires)

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (269 964 millions d'euros en 2018). Par habitant, cela correspond à 33 600 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (59 700 euros).

**Pib par habitant (en euros)**



## Le chiffre d'affaires et les investissements des entreprises de la région en baisse

En cumulé sur l'ensemble de l'année 2020, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint 442 479 millions d'euros et a ainsi diminué de 8,3 % sur un an. Au niveau national, il diminue de 7,4 %.

Le chiffre d'affaires diminue dans tous les secteurs : dans la construction (-3,7%, contre -5,8 % au niveau national), dans le commerce (-4%, contre -7,7 % au niveau national) et dans l'industrie (-12,1 %, contre -14,4 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises diminue de 1,8 % en un an (- 6,2 % au niveau national).

### Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2019 (en M€)	Montant 2020 (en M€)	Evolution annuelle
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
<b>Total Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>482 537</b>	<b>442 479</b>	<b>-8,3%</b>
Dont : Industrie	127 100	111 781	-12,1%
Construction	45 529	43 832	-3,7%
Commerce	151 076	145 019	-4,0%
<b>Total France</b>	<b>5 361 597</b>	<b>4 967 270</b>	<b>-7,4%</b>
<b>Investissement :</b>			
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>3 633</b>	<b>3 569</b>	<b>-1,8%</b>
<b>France</b>	<b>34 813</b>	<b>32 654</b>	<b>-6,2%</b>

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

## Les encaissements fiscaux évoluent de façon contrastée

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] évoluent de façon contrastée sur un an. Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée diminuent respectivement de 0,9% et de 3 %. En revanche, les encaissements de taxe de publicité foncière et ceux des droits de mutations augmentent respectivement de 0,5 % et de 0,7 %.

### Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2019 (en M€)	Montant 2020 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	3 533	3 502	-0,9%
Taxe sur la valeur ajoutée	16 038	15 563	-3,0%
Taxe de publicité foncière	1 539	1 547	0,5%
Droits de mutation	1 551	1 563	0,7%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

## Hausse du nombre de dossiers traités par la CCSF et des effectifs concernés

En cumulé sur l'ensemble de l'année 2020, 445 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 31 de plus qu'en 2019. Les effectifs correspondants triplent sur un an. Ils s'élèvent à 27 356.

	2019	2020
Dossiers traités	414	445
Effectifs correspondants	8 205	27 356

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

### Dossiers traités et effectifs correspondants

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale). Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

## Hausse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 4<sup>e</sup> trimestre 2020

**Les taux de restes à recouvrer** [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en hausse par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Fin décembre 2020, le taux à 30 jours (échéances de novembre 2020) atteint 8,4 %, soit une hausse de 7,6 points par rapport au mois de novembre 2019. Il augmente dans tous les secteurs, notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'Hébergement-Restauration (+47,1 points).

Le taux à 90 jours (pour les échéances de septembre 2020) est en hausse de 1,3 point également par rapport à septembre 2019. Il atteint 1,8%.

### Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

	Taux en montant	Évolution 2020/2019
<b>Données observées à fin décembre 2020</b>		
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	8,4% (nov-2020)	7,6 pt
Dont : Industrie	4,3%	3,8 pt
Construction	6,2%	3,8 pt
Commerce	11,1%	10,4 pt
Hébergement-Restauration	49,8%	47,1 pt
Autres services	8,2%	7,5 pt
Intérim	3,5%	3,4 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	1,8% (sept-2020)	1,3 pt

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

*Note : Les statistiques sur les délais de paiement n'ont pas pu être actualisées depuis le quatrième trimestre 2019 en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.*

### Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

**Les demandes de délai de paiements** : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

**Les taux de restes à recouvrer (impayés)** sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

## Baisse des créations d'entreprises sur le trimestre mais hausse sur un an

Au quatrième trimestre 2020, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en baisse (-1,6% sur un trimestre ; +0,1 % en France pour s'établir à 28 711. Cette baisse est visible quand on regroupe les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration : -3,4% et dans les services : -1,9 %. Les créations augmentent toutefois dans l'industrie : +7,4 % et dans la construction : +1 %.

Sur un an, les créations d'entreprises dans la région augmentent de 11 % et de 15,5% au niveau national.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] continue de diminuer : la région en a enregistré 3 416 en 2020, soit une baisse de 42,7 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises ont diminué de 39 % sur la même période.

### Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	4 <sup>ème</sup> Trim. 2019	3 <sup>ème</sup> Trim. 2020	4 <sup>ème</sup> Trim. 2020	Trim.	Annuelle
Total régional	25 860	29 174	28 711	-1,6%	11,0%
Total France	213 743	246 677	246 871	0,1%	15,5%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

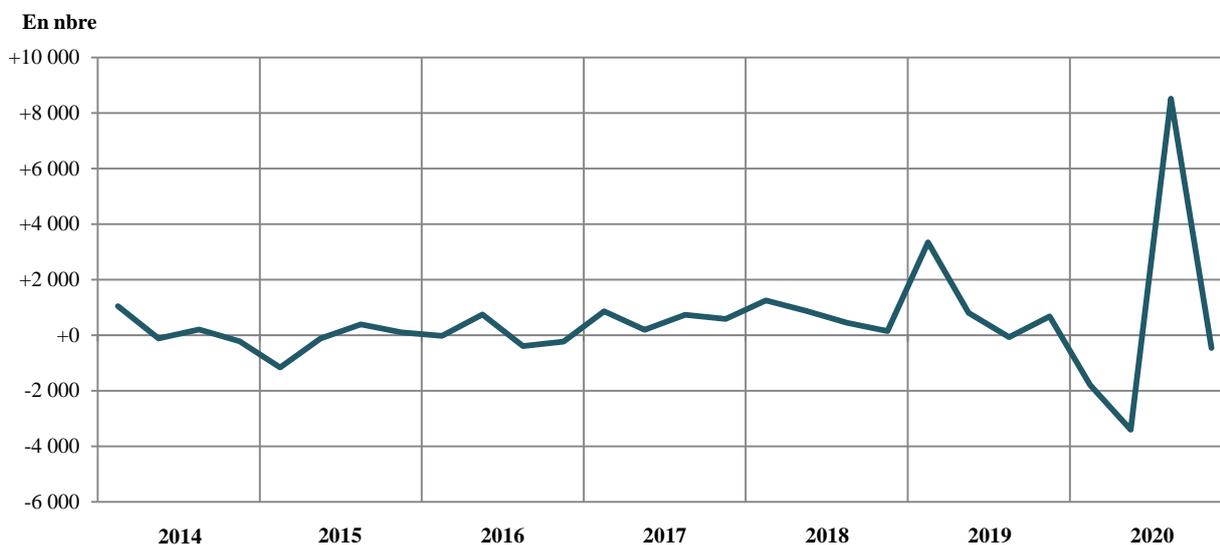
Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

\* Les données régionales de l'Insee ne remontent pas au-delà de l'année 2000. L'Insee a identifié une erreur dans les statistiques de créations d'entreprises depuis 2015, cette erreur porte sur la répartition entre entreprises individuelles classiques et micro-entrepreneurs. Des données corrigées seront diffusées début 2021.

### Evolution du nombre de créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

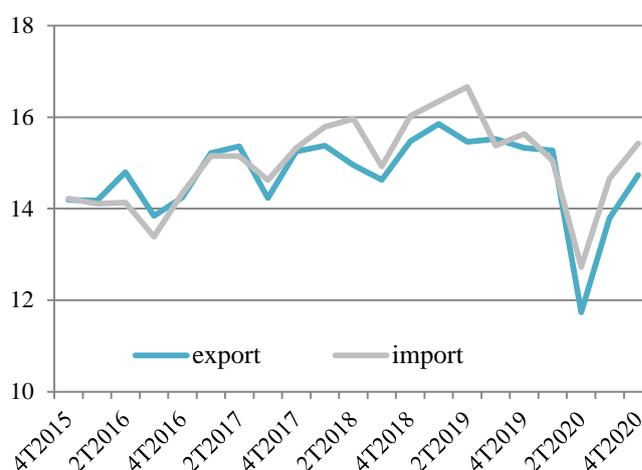
## Baisse annuelle des importations et des exportations sur un an

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, le montant des **exportations** s'est élevé à de 14,7 milliards d'euros, soit une baisse de près de 4 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 15,4 milliards d'euros sont en baisse de 1,3 % sur un an.

**La part des exportations dans le chiffre d'affaires** des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,4 % sur l'ensemble de l'année 2020 (contre 11,6 % un an auparavant). Elle est de 10,3 % au niveau national.

*Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.*

### Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

## L'activité hôtelière en net recul sur un an

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, le **nombre de nuitées** s'élève à 6 millions dans la région, soit une baisse de 15,5 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2019 (contre - 33,8 % au niveau national). Malgré la levée du confinement survenue au mois de mai 2020, la fréquentation n'a pas atteint son niveau de 2019. La baisse est significative pour les mois de juillet et septembre, avec respectivement -36,2% et -42,5 % de nuitées dans la région. Toutefois, la baisse au mois d'août n'est que de 3,6% par rapport à l'année dernière.

Au niveau départemental, le nombre de nuitées baisse dans tous les départements sur un an, à l'exception de l'Ardèche, du Cantal, de la Haute-Loire.

*Note : Les statistiques sur la fréquentation hôtelière n'ont pu être actualisées pour les premier, deuxième et quatrième trimestres de l'année 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.*

### Nombre de nuitées trimestrielles et évolution annuelle

	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020
<b>Nombre de nuitées en milliers</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	7 098	4 912	nd*	nd*	6 001
France métropolitaine	68 704	46 272	nd*	nd*	45 500
<b>Evolution annuelle</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	1,2%	4,1%	nd*	nd*	-15,5%
France métropolitaine	0,4%	0,8%	nd*	nd*	-33,8%

\*données non disponibles

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

## Les autorisations de logements neufs et les mises en chantier diminuent

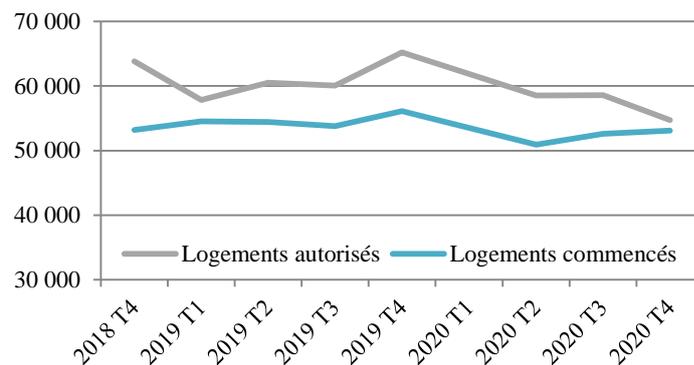
Sur l'ensemble de l'année 2020, 54 710 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 13,7 % par rapport à l'année précédente (-9,4 % au niveau national). Les autorisations de logements diminuent dans tous les départements de la région à l'exception de la Haute-Loire (+10,6 %) et du Rhône (hors métropole) (+5%).

**Les mises en chantier de logements** atteignent 53 080 sur la même période, soit une baisse de 1,9 % par rapport à l'année précédente (-7 % au niveau national). Le recul a principalement touché les logements individuels. Les mises en chantier des logements collectifs augmentent de 0,5 %. Les mises en chantier ont diminué dans tous les départements à l'exception de la Drôme (+11%), de la Loire (+11,2 %), de la Métropole de Lyon (+13,5%) et de la Savoie (+2,3%).

Concernant **les locaux, les autorisations de construire** représentent près de 4,6 millions de m<sup>2</sup> sur l'ensemble de l'année 2020, soit une baisse de 16,2% par rapport à l'année précédente poursuivant ainsi la baisse observée au cours des trimestres précédents. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 14,6% par rapport à l'année précédente. Il atteint 3,2 millions de m<sup>2</sup> sur la période.

*Note : Les statistiques sur la construction n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire. Elles ne figurent donc pas dans les graphiques.*

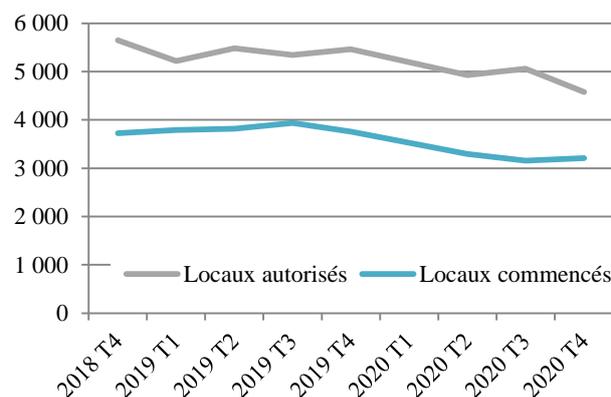
### La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
Nombre de logements, estimation en date réelle

### La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

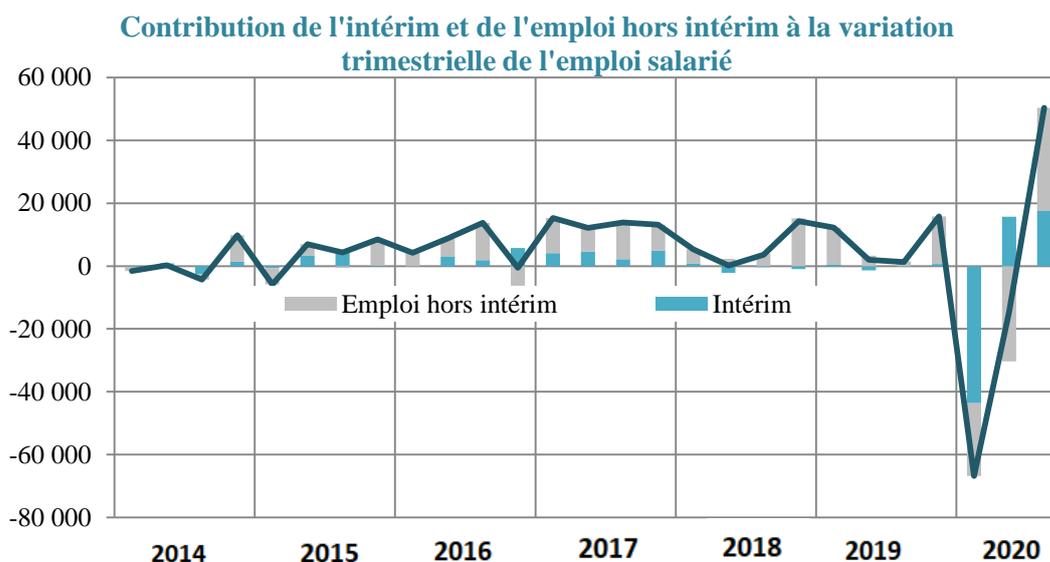
Données annuelles glissantes brutes  
En milliers de m<sup>2</sup>, estimation en date de prise en compte

# Emploi et chômage

## Hausse de l'emploi salarié au 3<sup>e</sup> trimestre 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** augmente **au troisième trimestre** (+1,7 %). Il s'est accru de 1,6 % au niveau national hors Mayotte. Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, la région comptabilise environ 3 030 100 salariés. L'emploi intérimaire poursuit sa hausse (+21,5 %, +17 540

emplois supplémentaires, +22,8 % au niveau national). L'emploi augmente davantage dans le secteur privé (+1,7 %) que dans le secteur public (+1,5 %). **Sur un an**, la région perd un peu plus de 15 200 emplois (-0,5 %), soit une baisse de moindre ampleur qu'au niveau national (-0,8 %)).



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

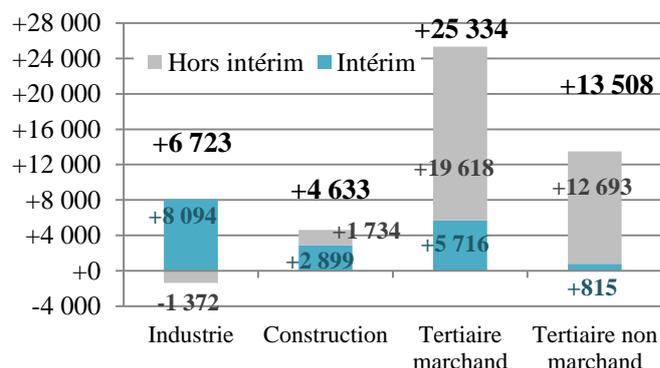
Note de lecture : Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, l'emploi salarié total a augmenté d'environ 50 340 emplois : +32 800 emplois hors intérim contre +17 540 emplois intérimaires

Au 3<sup>e</sup> trimestre, l'emploi salarié augmente dans l'**industrie** avec plus de 6 700 emplois en plus portés par l'augmentation de l'emploi intérimaire (+ 8 100), l'emploi hors intérim diminuant de 1370 unités. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie diminue de 2,1%.

Sur le trimestre, les effectifs salariés augmentent également dans la **construction** (+ 4 630 ; +2,3 %). Cette hausse s'explique principalement par le recours à l'intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans la construction augmente de 0,6 %. Le secteur **tertiaire marchand** est en augmentation au troisième trimestre (+ 25 300 ; +1,9 %), portée principalement par l'emploi hors intérim. Sur un an, les effectifs diminuent de 0,9 %.

L'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** augmente de 1,5 % sur ce trimestre et de 0,6 % sur un an.

### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares, Insee  
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 4<sup>e</sup> trimestre 2020 seront disponibles en avril 2021.

### Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2019 T3	2020 T2	2020 T3	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	24 200	24 800	25 000	0,6%	3,2%	1,1%
Industrie	530 700	512 700	519 400	1,3%	-2,1%	7,0%
Construction	203 800	200 400	205 000	2,3%	0,6%	9,2%
Tertiaire marchand	1 354 300	1 317 300	1 342 600	1,9%	-0,9%	2,9%
Tertiaire non marchand	932 300	924 600	938 100	1,5%	0,6%	0,4%
<b>Total régional</b>	<b>3 045 300</b>	<b>2 979 700</b>	<b>3 030 100</b>	<b>1,7%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>3,3%</b>
Dont : Intérim	109 000	81 600	99 200	21,5%	-9,0%	
Dont : Hors intérim	2 936 300	2 898 100	2 930 900	1,1%	-0,2%	
Dont : Secteur privé	2 400 700	2 340 600	2 381 100	1,7%	-0,8%	
Dont : Secteur public	644 600	639 100	649 000	1,5%	0,7%	
<b>Total France (Hors Mayotte)</b>	<b>25 461 400</b>	<b>24 853 000</b>	<b>25 254 200</b>	<b>1,6%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>3,1%</b>

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares, Insee

\* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

#### Avertissement :

L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements, ce qui peut générer des révisions accrues sur les données.

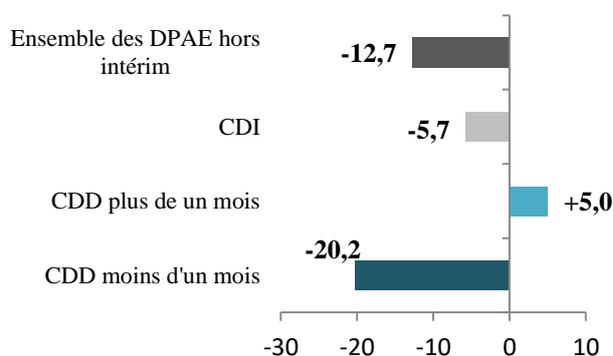
De plus, depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, les données sont coproduites avec l'AcoSS (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé a été étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ont ainsi été ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

## Les déclarations préalables à l'embauche en baisse au 3<sup>e</sup> trimestre 2020

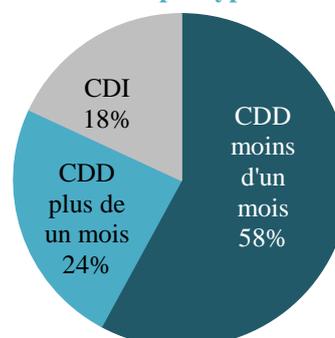
Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim diminuent au 3<sup>e</sup> trimestre (-12,7 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2019) dans une moindre ampleur qu'au niveau national (-18,5%). Les intentions d'embauche en CDI, qui ne représentent que 18 % de l'ensemble des déclarations, diminuent de 5,7 % sur un an. Les intentions concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (58 %) qui diminuent de 20,2 % au 3<sup>e</sup> trimestre.

Par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2019, la baisse des DPAE est plus forte dans les services (-13,8%), qui totalisent plus de 9 déclarations sur 10, que dans l'industrie (-7,7%). *A contrario*, les DPAE augmentent de 8% dans le BTP.

### Évolution annuelle du nombre de DPAE par type de contrat (en %)



### Répartition des DPAE par type de contrats



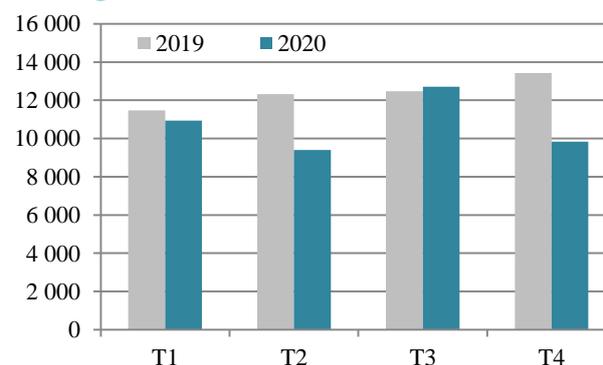
Source : Acooss/Urssaf  
Données CVS – 3<sup>e</sup> trimestre 2020

## Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse de près de 27%

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, 9 831 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la Direccte en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 26,7 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Par ailleurs, ce trimestre, 2,2 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 1,4 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées baissent de 5,3 %.

### Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

## Le taux de chômage augmente de 1,5 point au 3<sup>e</sup> trimestre 2020

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 1,5 point par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre pour s'établir à 7,9 %. Il reste inférieur de 0,9 point à celui de la France métropolitaine (8,8 % ; +1,8 point). La région passe au 3<sup>e</sup> rang des régions présentant le taux le plus faible de France, à égalité avec la Pays-de-la-Loire, mais derrière les régions Bretagne (7,5 %) et Bourgogne-Franche-Comté (7,8%).

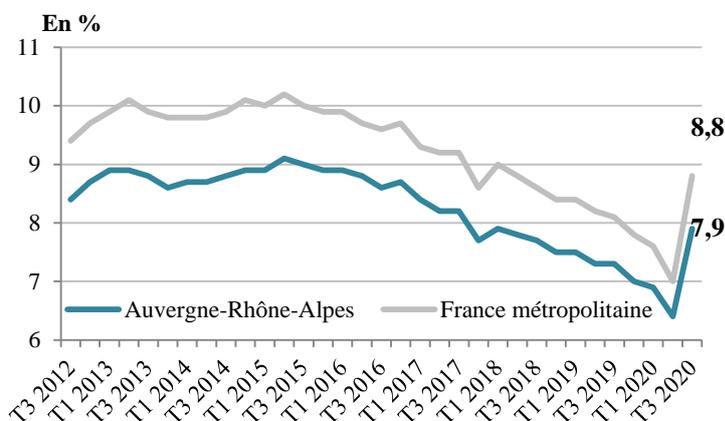
Sur un an, le taux de chômage augmente un peu moins vite dans la région (+0,6 point) qu'en France métropolitaine (+0,7 point).

Au niveau départemental, les taux de chômage s'échelonnent de 4,4 % dans le Cantal à 8 % en Ardèche. L'évolution est à la hausse dans tous les départements sur le trimestre (entre +1,1 et +1,9 points).

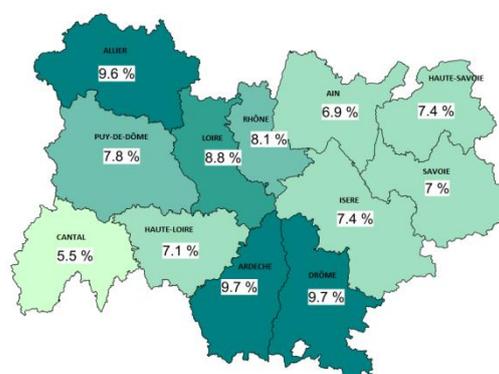
Sur un an, le taux de chômage augmente également dans tous les départements.

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 4<sup>e</sup> trimestre 2020 seront disponibles en avril 2021.

### Taux de chômage trimestriel



### Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés  
Données CVS

### Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

## La demande d'emploi de catégories ABC diminue au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, mais augmente sur un an

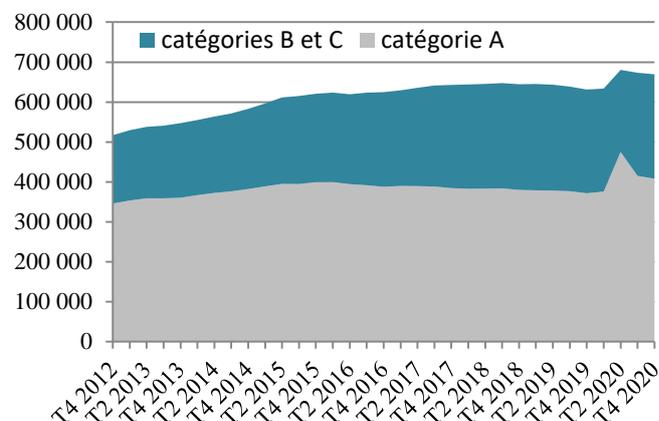
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 669 490 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en diminution de 0,6 % **par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2020**. Les demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) diminuent sur un trimestre (-1,7 %). En revanche, les catégories B et C (regroupées) augmentent de 1,2 %. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, les catégories B et C représentent 39,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 38,4 % au trimestre précédent.

**Sur un an**, la demande d'emploi de catégories ABC augmente de 6,1 %. La catégorie A augmente de 9,8 % et les catégories B et C de 0,7 %.

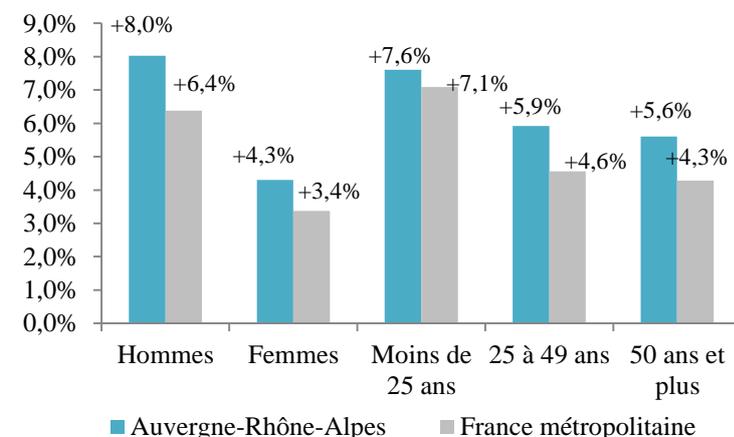
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région augmente davantage pour les hommes (+8%) que pour les femmes (+4,3 %) par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Entre les 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 7,6 %, celui des 25 à 49 ans de 5,9% et celui des 50 ans et plus de 5,6 %.

### Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



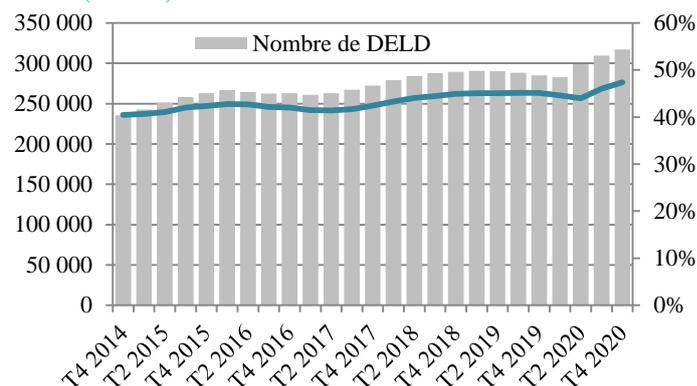
### Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus diminue de 0,6 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 45,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 à 47,4 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 571 jours en moyenne, soit 23 jours de plus qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

### Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

### Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

**Catégorie. A :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

**Catégorie. B :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

## **Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DIRECCTE**

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>  
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

### **Etudes :**

**Evaluation de l'action du Groupe « qualité de vie au travail » - Plan Régional Santé au Travail** – SOUTOUL Fanny, novembre 2020

**Evaluation de l'action du Groupe « culture de prévention des risques professionnels » - Plan Régional Santé au Travail** – JAKSE Christine, SEON Martial, novembre 2020

**La formation professionnelle à destination des personnes en recherche d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes** – SEON Martial, Octobre 2020

**Analyse socio-économique de la Savoie et de ses arrondissements** – SOUTOUL Fanny, Février 2020

**Les services à la personne en Auvergne-Rhône-Alpes** – DURAND Justine, JAKSE Christine, YOUMBI Béatrice, Février 2020

**L'inactivité et le chômage des jeunes sont un peu moins fréquents en Auvergne-Rhône-Alpes** – BIANCO Emma, MARTIN Medhy, Février 2020

**Analyse socioéconomique du département de la Savoie et de ses arrondissements** – SOUTOUL Fanny, Janvier 2020

### **Chiffres clés :**

**Demande d'emploi régionale et départementale, 4<sup>e</sup> trimestre 2020**, Direccte –Pôle emploi, janvier 2021

**Taux de chômage régional et départemental au 3<sup>e</sup> trimestre 2020** – GOURGOUILLON Nathalie, janvier 2021

**Emploi salarié régional et départemental au 3<sup>e</sup> trimestre 2020** – GOURGOUILLON Nathalie, janvier 2021

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DIRECCTE), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFIP), des correspondants des DDFIP et des correspondants des Cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>

